

Un enfant n'appartient ni à ses parents, ni à l'Etat, par Beate

écrit par Beate | 25 février 2014



✘ Un enfant n'appartient ni à l'État ni à ses parents. Un enfant est un être humain complet qui a le Droit à la Liberté de Conscience.

Les parents ont seulement le devoir de les aider à grandir et à devenir des êtres indépendants respectueux des lois, des devoirs et des droits de chacun.

Chrétienne, j'ai essayé d'enseigner à mes enfants l'amour du Christ. Aujourd'hui mes enfants se déclarent être agnostiques et pensent que le Christ était « cool », mais pas Le fils de Dieu. Cela ne change pas ma croyance et mon amour du Christ Fils de Dieu, cela ne change pas l'amour que j'ai pour mes enfants.

D'une certaine manière, j'ai réussi l'éducation que je voulais donner; une éducation basée sur la Liberté de Penser, l'auto-critique, la remise en question, l'échange. Ce n'est pas facile tous les jours, cela demande patience et force mentale car les enfants sont curieux et vifs.

Beate